

# Au premier trimestre 2025, les salaires horaires augmentent de 2,5 % sur un an, le coût horaire du travail de 2,7 %

Indice du coût du travail (ICT) - Résultats détaillés - premier trimestre 2025

Informations Rapides · 13 juin 2025 · n° 145



## Avertissement

Les résultats détaillés de l'ICT du premier trimestre 2025 ont été produits en mobilisant une chaîne de traitement renouvelée, visant à améliorer la qualité statistique de l'indicateur. À cette occasion, les révisions sont un peu plus importantes que d'habitude à cette période de l'année, et sur longue période, avec des évolutions annuelles de l'ICT désormais plus cohérentes avec celles des données structurelles sur les salaires (**cf. note méthodologique** associée à cette publication).

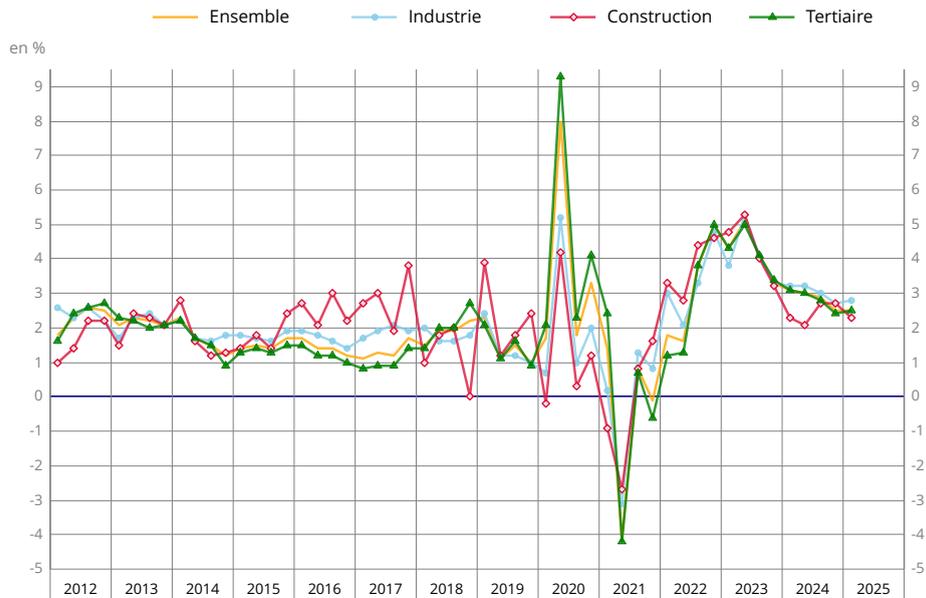
## Au premier trimestre 2025, les salaires horaires augmentent de 0,1 % sur le trimestre et de 2,5 % sur un an

Au premier trimestre 2025, les salaires horaires dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) ralentissent nettement : +0,1 % sur le trimestre, après +1,3 % au dernier trimestre 2024 (données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables). Ce ralentissement résulte de la baisse marquée des versements de prime de partage de la valeur (PPV) par rapport à fin 2024 : 520 millions d'euros ont ainsi été versés aux salariés au premier trimestre 2025, après 1,8 milliard d'euros au trimestre précédent et 500 millions d'euros début 2024.

Sur un an, la progression des salaires est stable : +2,5 % au premier trimestre 2025, comme au trimestre précédent. Ce rythme est de moitié inférieur au pic atteint mi-2023 (+5,1 % sur un an), en raison de la prise en compte du reflux de l'inflation dans les négociations salariales : en moyenne sur le premier trimestre 2025, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,9 % sur un an (contre +5,2 % mi-2023).

Par secteur, au premier trimestre 2025, les salaires horaires accélèrent à peine dans l'industrie (+2,8 % sur un an, après +2,7 %) et le tertiaire marchand (+2,5 % après +2,4 %), tandis qu'ils ralentissent dans la construction (+2,3 % après +2,7 %), secteur où les versements de PPV ont été particulièrement importants fin 2024 puis se sont nettement repliés début 2025.

## Glissements annuels de l'ICT - salaire horaire



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

## Évolution de l'ICT - salaire horaire

(en %, données CVS-CJO)

|   | Glissement trimestriel |             | Glissement annuel |            |
|---|------------------------|-------------|-------------------|------------|
|   | T4-24                  | T1-25       | T4-24             | T1-25      |
| <b>INDUSTRIE</b>                                  | <b>1,3</b>             | <b>0,5</b>  | <b>2,7</b>        | <b>2,8</b> |
| Industries extractives                            | 1,7                    | -0,2        | 2,9               | 2,5        |
| Industrie manufacturière                          | 1,3                    | 0,5         | 2,7               | 2,9        |
| Gaz, électricité, vapeur, air conditionné         | -0,1                   | -0,1        | 1,9               | 1,6        |
| Eau ; assainissement, déchets, dépollution        | 1,9                    | 0,2         | 2,9               | 3,0        |
| <b>CONSTRUCTION</b>                               | <b>2,2</b>             | <b>-1,9</b> | <b>2,7</b>        | <b>2,3</b> |
| <b>TERTIAIRE</b>                                  | <b>1,2</b>             | <b>0,3</b>  | <b>2,4</b>        | <b>2,5</b> |
| Commerce  | 1,3                    | 0,1         | 2,0               | 1,8        |
| Transports, entreposage                           | 1,0                    | -0,3        | 4,1               | 1,8        |
| Hébergement, restauration                         | 1,2                    | -0,3        | 1,7               | 1,9        |
| Information, communication                        | 1,4                    | 0,8         | 2,6               | 3,4        |
| Finance, assurance                                | 0,8                    | 2,7         | 0,9               | 4,8        |
| Activités immobilières                            | 1,1                    | 0,8         | 2,3               | 3,8        |
| Activités spécialisées, scientifiques, techniques | 1,2                    | -0,5        | 2,2               | 2,4        |
| Services administratifs, soutien                  | 1,2                    | 0,0         | 3,6               | 2,0        |
| <b>ENSEMBLE</b>                                   | <b>1,3</b>             | <b>0,1</b>  | <b>2,5</b>        | <b>2,5</b> |

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

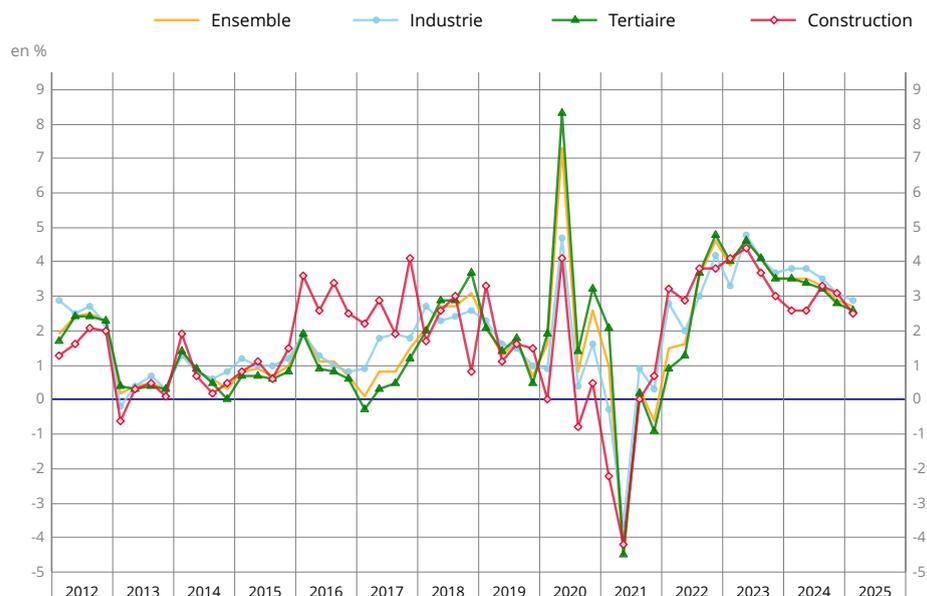
## Au premier trimestre 2025, le coût horaire du travail augmente de 0,5 % sur le trimestre et de 2,7 % sur un an

Au premier trimestre 2025, le coût horaire du travail de l'ensemble du secteur marchand non agricole (hors services aux ménages) ralentit, dans le sillage des salaires : +0,5 % sur le trimestre, après +1,0 % au trimestre précédent.

Le coût horaire du travail ralentit également sur un an : +2,7 % au premier trimestre 2025, après +2,9 % au trimestre précédent. L'augmentation du coût du travail sur un an reste légèrement plus forte que celle des salaires : cela reflète principalement la poursuite de la décade des montants d'exonérations de cotisations sociales, qui avaient fortement augmenté entre fin 2021 et fin 2023, et, dans une moindre mesure, des changements législatifs intervenus début 2025, notamment la baisse des montants d'aide à l'alternance.

Le coût du travail ralentit dans tous les grands secteurs d'activité, davantage dans la construction (+2,5 % sur un an, après +3,1 %) que dans l'industrie (+2,9 % après +3,1 %) et le tertiaire marchand (+2,6 %, après +2,8 %).

### Glissements annuels de l'ICT - coût horaire



Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

### Évolution de l'ICT - coût horaire

(en %, données CVS-CJO)

|   | Glissement trimestriel |             | Glissement annuel |            |
|---|------------------------|-------------|-------------------|------------|
|   | T4-24                  | T1-25       | T4-24             | T1-25      |
| <b>INDUSTRIE</b>                                  | <b>1,1</b>             | <b>0,6</b>  | <b>3,1</b>        | <b>2,9</b> |
| Industries extractives                            | 1,4                    | 0,1         | 3,2               | 2,7        |
| Industrie manufacturière                          | 1,1                    | 0,7         | 3,1               | 3,0        |
| Gaz, électricité, vapeur, air conditionné         | -0,2                   | 0,0         | 2,0               | 1,6        |
| Eau ; assainissement, déchets, dépollution        | 1,6                    | 0,5         | 3,4               | 3,1        |
| <b>CONSTRUCTION</b>                               | <b>1,6</b>             | <b>-1,1</b> | <b>3,1</b>        | <b>2,5</b> |
| <b>TERTIAIRE</b>                                  | <b>0,9</b>             | <b>0,6</b>  | <b>2,8</b>        | <b>2,6</b> |
| Commerce  | 1,0                    | 0,4         | 2,2               | 2,0        |
| Transports, entreposage                           | 0,8                    | -0,2        | 4,6               | 1,8        |
| Hébergement, restauration                         | 0,9                    | 0,0         | 1,7               | 2,1        |
| Information, communication                        | 1,3                    | 1,0         | 3,0               | 3,5        |
| Finance, assurance                                | 0,6                    | 2,9         | 1,8               | 4,8        |
| Activités immobilières                            | 1,0                    | 1,1         | 2,7               | 4,2        |
| Activités spécialisées, scientifiques, techniques | 0,9                    | -0,1        | 2,5               | 2,5        |
| Services administratifs, soutien                  | 1,0                    | 0,2         | 3,9               | 2,2        |
| <b>ENSEMBLE</b>                                   | <b>1,0</b>             | <b>0,5</b>  | <b>2,9</b>        | <b>2,7</b> |

Champ : secteur marchand non agricole hors services aux ménages.

Source : Urssaf Caisse nationale, Insee - Indice du coût du travail (ICT), résultats détaillés.

## Révisions de l'ICT

Par rapport à l'estimation flash publiée le 15 mai 2025, le glissement annuel de l'ICT – salaire horaire dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) au premier trimestre 2025 est rehaussé de 0,2 point ; celui de l'ICT – coût horaire est rehaussé de 0,3 point. Ces révisions résultent principalement de l'intégration de nouvelles informations sur les heures rémunérées, notamment la prise en compte de déclarations tardives d'entreprises.

Par rapport à la précédente publication des résultats détaillés du 19 mars 2025, le glissement annuel de l'ICT – salaire horaire dans les secteurs marchands non agricoles (hors services aux ménages) au quatrième trimestre 2024 est rehaussé de 0,1 point ; celui de l'ICT – coût horaire est rehaussé de 0,2 point.

Plus généralement, à l'occasion de cette publication des résultats détaillés du premier trimestre 2025, la chaîne de traitement des informations disponibles sur les salaires et les méthodes d'estimation des indicateurs ont été renouvelées. Ces changements, détaillés dans la note méthodologique, conduisent à des révisions plus fortes que d'habitude sur l'intégralité des séries de l'ICT. Ils permettent de diminuer la volatilité des séries sur la période récente et d'assurer une meilleure cohérence des évolutions annuelles de l'ICT avec celles des données structurelles sur les salaires.

## Pour en savoir plus

---

Depuis décembre 2023, les résultats de l'indice du coût horaire du travail révisé – Tous salariés (ICTrev-TS) accompagnent cette publication. L'ICTrev-TS est donc désormais disponible environ 75 jours après la fin de chaque trimestre, et non plus 100 jours après. Les notes méthodologiques de cet indice figurent dans l'onglet « Documentation » et les résultats sont consultables en téléchargeant le fichier de données complémentaires associé ou les **séries longues** attachées à cette publication web.

L'ICTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur (de base 100 en décembre 2008) n'est habituellement pas modifié après publication. Il est calculé, chaque trimestre, à partir des données des résultats détaillés de l'ICT, puis lissé et mensualisé pour assurer une moindre volatilité. Le choix d'un indice à des fins d'indexation, ou l'opportunité de s'écarter temporairement de la règle d'indexation prévue à un contrat, relèvent de l'appréciation des contractants.

L'ICTrev-TS se décline en un indice de coût total et un indice de charges. Ce dernier mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent, par rapport au salaire brut, les cotisations sociales à la charge des employeurs et les taxes nettes des subventions assises sur la masse salariale ou sur l'emploi. À la différence de l'indice de coût, l'indice de charges n'est pas mensualisé (les trois valeurs mensuelles d'un même trimestre sont identiques).

Prochaines publications :

Estimation flash du deuxième trimestre 2025 : le 8 août 2025 à 8h45.

Résultats détaillés du deuxième trimestre 2025 : le 16 septembre 2025 à 8h45.

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur X @InseeFr : [x.com/InseeFr](https://x.com/InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier  
ISSN 0151-1475